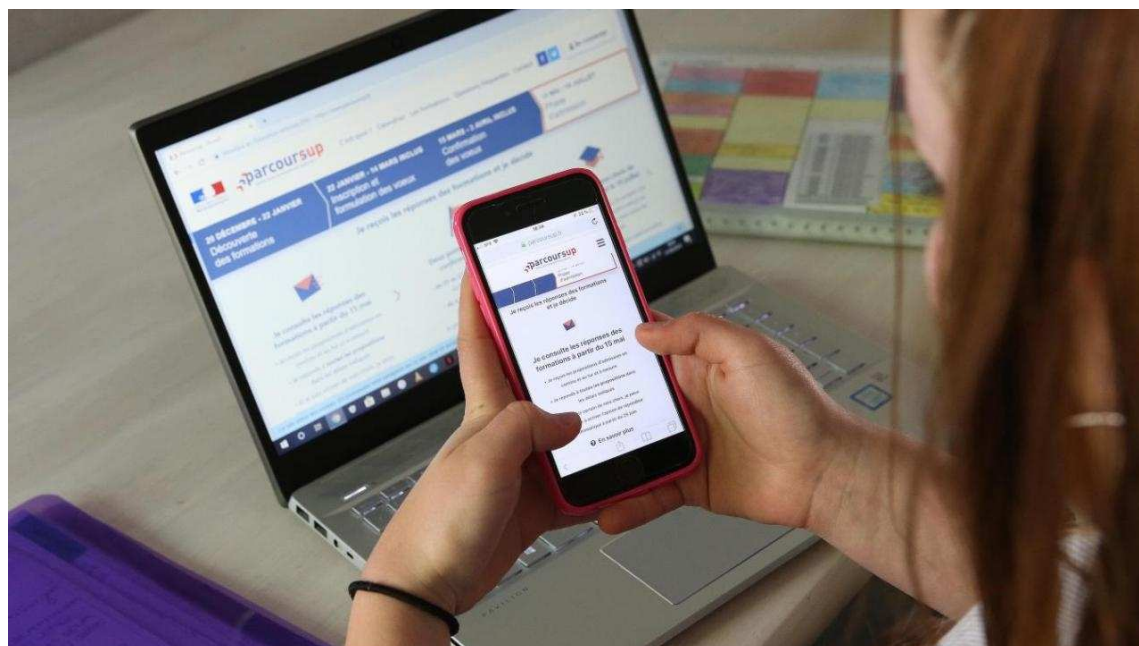


[panorapresse.ouest-france.fr](https://panorapresse.ouest-france.fr)

## Orientation. Des aides étudiantes à ne pas manquer pour l'année 2025-2026

6-7 minutes



À l'instar des vœux Parcoursup, anticiper les demandes d'aides étudiantes et leur délai d'obtention peut être judicieux. | DR

Entre les bourses du Crous, d'autres services de l'État et d'entreprises, les étudiants peuvent obtenir de l'aide sur divers plans. Logement, transport, aide alimentaire ou encore acquisition de matériel, on vous explique.

### 1. Comment demander la Bourse ?

Les Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) accordent aux étudiants « à plein temps » une bourse basée sur des critères sociaux. Entre autres, le type d'étude suivi (enseignement public ou privé, en France ou à l'étranger), la nationalité, l'âge, les diplômes. Il vous faudra ensuite enregistrer « le Revenu brut global (RBG) figurant sur l'avis d'impôt établi en 2024 (revenus 2023) de vos parents OU celui de chacun de vos deux parents (s'ils sont divorcés, séparés ou concubins) OU le vôtre si vous êtes étudiant marié, pacsé ou étudiant avec enfant », est-il précisé sur le simulateur de bourse.

Des données à enregistrer sur le Dossier social étudiant (DSE). C'est sur ce dossier en ligne qu'il est possible d'effectuer les demandes de bourses et de logement Crous. Attention : pensez à vous créer un compte Parcoursup de sorte que les informations soient sauvegardées sur [messervices.etudiants.gouv.fr](https://messervices.etudiants.gouv.fr). N'hésitez pas à vous y prendre en avance, les demandes sont traitées dans un laps de temps allant de 1 à 3 mois.

### 2. Les aides du Crous

Une fois votre demande de bourse approuvée, le Crous vous donne droit à plusieurs avantages. Notamment l'exemption de payer la CVEC (contribution de vie étudiante et de campus) ainsi qu'une proposition de locations à moindre coût. Le Crous propose près de 10 500 places dans différents logements en [Normandie](#), allant du studio à 150 € TTC à des colocations allant jusqu'à 430 € TT à louer du 1er septembre au 31 août. Si les étudiants qui ont une bourse sont prioritaires, les non-boursiers, des étudiants internationaux ou sous convention peuvent aussi être acceptés. Ces logements sont aussi adaptés aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap. Comme les restaurants universitaires, qui proposent des repas au tarif de 1 € aux étudiants boursiers et ceux en situation précaire ainsi qu'à 3,30 € pour l'ensemble des étudiants.

Le Crous propose aussi une assistance psychologique à tous les étudiants. Que ce soient des appels anonymes pour toutes les situations ou pour les étudiants qui vivent des situations de mal-être, de violence ou de discrimination au 0 800 737 800. Au Crous Normandie, des étudiants bénévoles tiennent un service d'écoute nocturne allant de 21 h à 2 h 30 joignable au 02 79 02 12 87.

### 3. Les autres aides accordées aux étudiants

Si le Crous est un acteur incontournable des aides étudiantes, il n'en a pas le monopole. Parfois réservées à une catégorie particulière d'étudiants, en voici une liste.

L'aide personnelle au logement. Cumulables avec la bourse du Crous, ces 3 aides rendent aussi service aux étudiants ne pouvant pas profiter de l'intégralité des avantages financiers qu'elle confère.

- Les [APL](#) (aide personnalisée au logement). Accordée au locataire en fonction de son logement sans prise en compte de sa situation familiale et compatible avec les Habitations à loyers modérés (HLM).
- L'ALF (allocation de logement familiale). Donnée aux personnes ayant une situation familiale particulière (attente d'un ou en charge d'un enfant en situation de handicap par exemple)
- L'[ALS](#) (allocation de logement social). Les étudiants qui ne peuvent pas obtenir les deux premières aides peuvent la demander.

L'aide Mobili-Jeune. Une aide d'Action Logement uniquement destinée aux alternants. Pouvant aller de 10 à 100 € par mois dont l'attribution nécessite plusieurs critères. Entre autres :

- Cumuler deux logements ou habiter à plus de 70 km de votre ancien logement.
- Faire partie d'une entreprise privée hors secteur agricole (l'aide Agri-mobili-jeune est un autre dispositif).
- Avoir moins de trente ans et gagner moins de 120 % du SMIC

Emprunt ou financement de matériel étudiant. Que ce soit un ordinateur ou un livre, les fournitures scolaires peuvent peser lourd dans le budget d'un étudiant. Plusieurs dispositifs peuvent amortir ou prendre à charge leur coût.

- En plus des aides universitaires, La CAF et les collectivités territoriales proposent aux étudiants d'emprunter du matériel informatique ou d'en financer. La CAF de l'[Eure](#) peut accorder jusqu'à 1 000 € d'aide.
- Pass culture. Les + de 18 ans peuvent accéder à 150 euros à dépenser sur le Pass culture. Ils peuvent les utiliser à leur guise en achetant des livres, concerts, places de cinémas etc. proposés sur l'application.

Les aides aux transports. Qu'elles soient nationales ou régionales, elles permettent d'amortir le coût des transports en commun aux étudiants.

- Avec la [SNCF](#), les étudiants et bénéficiaires de la Carte Jeune ont accès à des réductions sur leurs

trajets en train (jusqu'à 30 % pour les trajets en France ou dans certains pays) et en TER (varie en fonction des régions, mais de 50 % en [Normandie](#)).

- LADOM (L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité) prend, une fois par an, 100 % en charge un aller-retour entre le lieu de résidence et le lieu d'étude de l'étudiant bénéficiaire.

Étudier à l'étranger. Plusieurs dispositifs peuvent donner un coup de pouce à des étudiants voulant partir à l'étranger. Que ce soit dans le cadre d'un échange ou d'un stage.

- Le programme Erasmus + permet à des étudiants de poursuivre leurs études ou d'effectuer un stage à l'étranger pour une durée d'1 an par cycle (licence, master etc.) Il propose aussi des bourses variant d'un établissement à l'autre.
- L'aide à la mobilité internationale donne un coup de pouce aux étudiants voulant réaliser un stage ou suivre un cursus scolaire exclusivement à l'étranger. Elle représente un maximum de 10 mensualités de 400 €, pouvant être accordée sous conditions aux étudiants Erasmus +.